

6. Pour les recherches relatives aux phoques à fourrure menées dans les eaux côtières de l'Amérique du Nord, le Gouvernement des États-Unis fournira et entretiendra à ses frais:

- a) Deux navires complètement équipés, avec leurs équipages;
- b) Le matériel spécial, tel que les fusils, les munitions et les appareils scientifiques;
- c) Le personnel administratif nécessaire;
- d) Les facilités nécessaires à l'entreposage et au transport à l'intérieur des États-Unis d'Amérique du matériel et des spécimens recueillis;
- e) Des services de laboratoire pour les travaux d'analyse pouvant être effectués aux États-Unis.

7. Chacun des Gouvernements prendra à sa charge toutes les dépenses relatives à la rémunération, à la nourriture et au logement des spécialistes qu'il aura désignés, ainsi que leurs frais de transport à destination et à l'intérieur des États-Unis ou du Japon, selon le cas.

8. Les Gouvernements participants sont convenus qu'à l'exception de celles qu'il serait indispensable de réserver à des fins scientifiques, toutes les peaux de phoques à fourrure, capturés en vertu du paragraphe 2 ci-dessus, seront partagées entre lesdits Gouvernements au prorata de leurs contributions respectives aux dépenses du programme.

Mon Gouvernement propose que l'accord ci-dessus prenne effet à l'égard du Gouvernement des États-Unis d'Amérique et du Gouvernement du Japon à la date de la réponse du Gouvernement du Japon faisant connaître son acceptation, et que, si le Gouvernement de Votre Excellence et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques souhaitent participer à ces travaux scientifiques, ledit accord entre en vigueur à l'égard de chacun d'eux à la date de son acceptation ou à la date à laquelle l'accord prendra effet entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Japon, si cette dernière vient ultérieurement.

Mon Gouvernement reconnaît la nécessité de faire vite et d'entreprendre au plus tôt les recherches en question. Une prompte réponse de la part du Gouvernement du Canada faciliterait les arrangements définitifs qu'il y aura lieu de prendre. Au cas où le Gouvernement de Votre Excellence ne désirerait pas apporter sa participation directe à ce programme de recherches, mon Gouvernement sera heureux de faire en sorte que le Canada reçoive communication des conclusions.

Le Gouvernement de Votre Excellence sera avisé sans retard de l'accueil fait à ces propositions par le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Stanley WOODWARD

Son Excellence
Le Secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures
Ottawa